



Litige avec le président d'une association

Par **dedel16**, le **07/06/2016** à **13:14**

Bonjour, je suis membre du conseil d'administration d'une association dans laquelle nous sommes en conflit avec le président pour différentes raisons (non respect des statuts, ne tient pas compte des avis du conseil, prend seul des décisions, refuse de mettre certains documents à disposition des membres du bureau tels que feuilles d'inscription des adhérents et reçus de paiement des cotisations...

Ce comportement fait obstacle au bon fonctionnement de l'association car depuis un mois il nous a annoncé verbalement sa démission mais ne nous a pas signifié sa décision par courrier et nous empêche de mener à bien nos missions en cours.

Quels sont nos recours, et comment pouvons nous nous y prendre pour l'obliger à nous rendre les biens et documents de l'association qui sont stockés chez lui afin que nous puissions continuer à exercer ?

Dans l'attente de vous lire,
Cordialement

Par **v59**, le **10/06/2016** à **21:58**

bonjour,

vous lui en avez parlé et rien n'a changé je suppose.

faites une AG en le convoquant aussi, pour trouver / voter le successeur.

dites-lui d'amener les papiers nécessaires aussi.

bon courage

Par **morobar**, le **11/06/2016** à **14:21**

Hello @V59,

Votre réponse est fantaisiste de chez fantaisie.

Le président répond devant le collège électoral qui l'a désigné, ici, si je lis bien, le conseil d'administration.

Hors le cas où les statuts prévoient une forme spécifique, la démission présentée oralement et clairement devant le CA en réunion officielle est suffisante.